

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MAI 2019 A 20 H

- AGRANDISSEMENT LOCAL COMMUNAL AU LIEU DIT LES AUCHES – MAITRISE D'OEUVRE

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de la SARL ARCHIPOLIS à Davézieux, pour l'agrandissement du local communal au lieu dit « Les Auches » pour un montant de 11 808 € TTC.

Il est nécessaire de faire réaliser une étude de sols. La société Hydrogéotechnique située à Saint Maurice l'Exil est retenue pour un montant de 1 860 € TTC (qui comprend également l'étude de sols pour l'aménagement du local boules, des sanitaires et de la buvette).

- AMENAGEMENT LOCAL BOULES, REHABILITATION DES SANITAIRES EXISTANTS ET CREATION D'UNE BUVETTE OUVERTE – PLACE DU CHAMP DE LA LIBERTE – MAITRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de la SARL ARCHIPOLIS à Davézieux, pour l'aménagement du local boules, la réhabilitation des sanitaires existants et la création d'une buvette ouverte à la place du champ de la liberté.

Le coût de la prestation s'élève à 7 128 € TTC.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

La commission travaux a décidé de planter quelques arbres à l'automne en remplacement des cerisiers ainsi que de semer de la pelouse.

Les travaux de réfection de voirie seront prévus en 2019 sur la route départementale 221.

- SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Après de multiples échanges, ce dossier sera revu en prochaine séance de conseil municipal avec des renseignements pris au niveau des coûts de maintenance des caméras et des informations au niveau du vécu des communes (ayant un nombre d'habitants similaire à Ardoix) qui ont mis ce dispositif en place.

-BATIMENTS COMMUNAUX

- APPARTEMENTS A LOUER

Deux appartements communaux sont à louer :

- Au dessus de la coiffeuse : disponible à compter du 23 juillet 2019. Le prix du loyer est de 470 €.

- Au dessus de la cantine : disponible à compter du 12 juin 2019. Le prix du loyer est de 406.25 € + 40 € de provision de charges pour le chauffage.

- BACS DE RANGEMENT BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société Manutan pour l'achat de 2 bacs pour la bibliothèque municipale d'un montant de 360 € HT.

Il décide également de participer à hauteur de 100 € pour un spectacle de chansons françaises par Didier Ottin organisé par le Coin du Lecteur.

- PROJET ADIS

Sylvie Bonnet rappelle qu'Adis envisage une démolition des bâtiments existants. Au préalable, le relogement des locataires actuels devra être effectué. ADIS doit à présent faire passer ce dossier en commission interne. Un rendez-vous sera à nouveau fixé après ce passage en commission.

- GAZ

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du fournisseur Vitogaz situé à Puteaux (92) pour l'approvisionnement du gaz du groupe scolaire, de la cantine, des appartements situés Place de la Courtine et de la salle des fêtes.

- VOIRIE

Il est envisagé de faire un bilan des plantes manquantes à l'automne.

- ORDURES MENAGERES

L'implantation des containers semi-enterrés pour les quatre points de ramassage a été réalisée. De ce fait, comme prévu, les bacs de ramassage existants ont été enlevés le 30 avril 2019. Une remise en place de tous les containers de tri sur les 4 secteurs est actuellement réalisée. Après ce passage, les corbeilles pour bouchons seront installées sur trois lieux : Place de la Courtine, Cormes, les Matrons.

Il est constaté que certains habitants n'effectuent pas correctement le tri et que la grande ouverture des containers incite certains à déposer des déchets qui devraient être recyclés à la déchetterie.

- INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Quatre personnes se sont proposées pour assurer l'indemnité de gardiennage de l'église ; le conseil municipal décide d'attribuer aux personnes désignées ci-après l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2019 et la fixe à 200 € soit 50 € par personne.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

USVA

Le Conseil Municipal délibère et décide (à 11 voix pour, 3 abstentions et 1 contre) de verser une subvention de 5 277 € à l'USVA destinée au fonctionnement du complexe sportif de Brénieux ainsi qu'une subvention de 500 € destinée au club USVA. Le Conseil municipal décide également de participer à l'achat d'une tondeuse à hauteur de 830 €.

- DRAPEAU POMPIERS

Au vu de l'état délabré du drapeau actuel des pompiers, il convient d'envisager son renouvellement. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 600 € à l'achat du drapeau.

- URBANISME

Permis de construire d'Habitat Dauphinois refusé

Un dossier de permis de construire sera redéposé fin août, début septembre car le PADD devrait être validé à l'automne.

- DIVERS

Demande d'aide financière

Une habitante d'Ardoix de 17 ans a été sélectionnée au championnat du monde de street luge Elle doit se rendre à Barcelone du 6 au 10 juillet pour ce championnat. La fédération française s'occupe des frais liés à l'inscription. Par contre, la famille a, à sa charge, les frais de transport et d'hébergement Elle sollicite les élus pour savoir si on peut les mettre en relation avec des entreprises ou toute autre structure qui leur permettrait de trouver des finances.

Une demande de courrier avec des précisions est demandée à la famille.

Cuves situées à Munas :

Des cuves ont été dépolluées et enlevées (deux cuves aériennes, une cuve enterrée) au lieu-dit « Munas ».

Isolation du restaurant la Casa d'Ay :

Antoine Gaches informe que le restaurant n'a pas d'isolation au niveau du toit ce qui engendre de grosses dépenses de chauffage pour le locataire. La société EPSB affirme que ce bâtiment pourrait bénéficier de l'isolation à 1 € au nom du locataire.

Cantine :

Catherine Desfonds rappelle aux conseillers la mise en place du paiement en ligne des tickets de cantine.

Ce nouveau système devrait être opérationnel pour octobre ou novembre prochain.

Un travail de saisie très lourd au démarrage oblige les membres de l'association à s'investir pleinement.

Catherine Desfonds informe que les parents recevront un imprimé à compléter pour le 24 juin relatif aux renseignements concernant leur famille.

Livres garderie :

Bénédicte Forel a apporté des livres pour enrichir la collection existante de la garderie ce qui permettra d'apporter de nouveaux documents aux enfants qui vont en profiter.

La Prochaine séance du Conseil Municipal :

Elle est fixée au jeudi 20 juin à 20 heures.